Certificat médical - CACI 2024/2025

SPORT ET RÈGLEMENTATION Le 18 septembre 2024

Le certificat médical d'aptitude et de contre-indication à la plongée

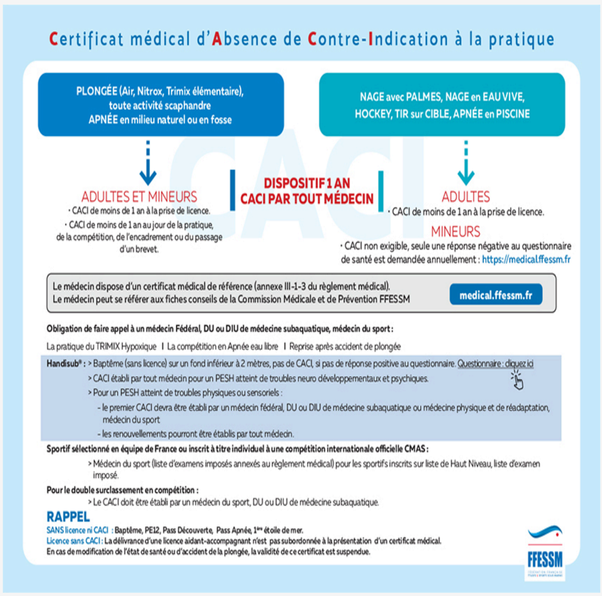
Suite à la loi du 2 mars 2022 et son adaptation aux activités dites à contrainte particulières et vu le caractère « unique » de la licence quelque soit l'activité pratiquée, voici l'application à la FFESSM.

La délivrance ou le renouvellement d'une licence fédérale permettant la pratique sportive et la participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par une fédération est soumise à présentation d'un **certificat médical d'absence de contre-indication (CACI)** à la pratique sportive, et à la pratique de la discipline pratiquée en compétition le cas échéant.

Téléchargez le Modèle de CACI proposé par la FFESSM et sa commission médicale et de prévention.

Le certificat médical est un document contractuel qui engage la responsabilité du médecin qui le délivre en cas de problème de santé.

Le tableau ci-dessous récapitule tous les cas de pratique des activités subaquatiques :



Retour à la page d'accueil

DOCS À TÉLÉCHARGER

Tableau récapitulatif CACI 2024/2025

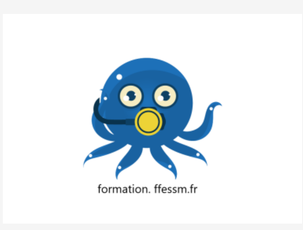
DANS LA MÊME CATÉGORIE



Plongeur Nitrox

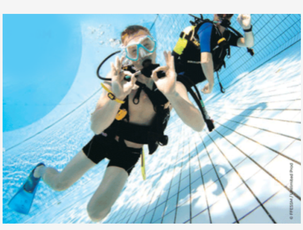
TOUTES LES ACTUALITÉS

A DÉCOUVRIR AUSSI



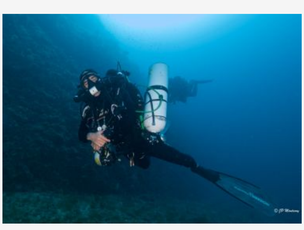
Evolution de votre espace formation FFESSM

06/01/2024 - Plongée et règlementation



Formation Numérique Niveau 1 (Plongeur Encadré 20 mètres)

10/06/2023 - Plongée et règlementation



La FFESSM soutient l'initiative du RTC

10/07/2021 - Plongée et règlementation